

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : AL2.6 Société : DAZ6592

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : BAKIR MINA

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse : Rue S. No. 33 AL-TADANOUN OUFFA (Chou)

Tél. : 060 44 45 124 Total des frais engagés : 793,10 Dhs Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/09/2023

Nom et prénom du malade : BAKIR MINA Age : 71

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CA

Le : 15/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/09/2023	CT		GR	 Nidal Molo Imma, Imm B36, 3rd floor Alzhar Oufra - Casablanca +212 42 35 79

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STE PHARMACIE HANZA CASABLANCA 1000 Hassan Rue 6 N° 3 Loc 6A Casablanca - Tel: 0522 93 10 28	15/09/13	STE PHARMACIE HANZA CASABLANCA 1000 Hassan Rue 6 N° 3 Loc 6A Casablanca - Tel: 0522 93 10 28 795 110

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		Montants des soins
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr Nidal MATAA**  
**OPHTHALMOLOGISTE**

**Adultes & Enfants**



د. نضال متاع  
طب وجراحة العيون  
كبار وصغار

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Diplômée de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

**15 septembre 2023**

**Mme BAKIR Mina**

12/2020  
PPC: 135.00

STE PHARMACIE HAMZA  
CASABLANCA  
Lot. Hal fatch Rue 6 N° 3 Lot. 64

**EOLE DUAL ou EYESTIL PLUS**

1 goutte 4 à 6 fois par jour, dans les deux yeux

VALEX: CP

1 cp matin & 1 cp le soir, après repas pendant 14 jours puis 1 comprimé le soir pendant 1 mois

**OTAD 0.1**

1 goutte 2 fois / jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

Lot N° : 36201071  
EXP : 11/2024  
PPV : 50DH10

SOHO  
STE PHARMACIE HAMZA  
CASABLANCA  
Lot. Hal fatch Rue 6 N° 3 Lot. 64

Dr Nidal MATAA  
OPHTHALMOLOGISTE  
Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3<sup>eme</sup> étage avec ascenseur, Appt. N°14, Azhar, (Entrée Farah Essalam), Oulfa - Casablanca  
App. N°14, Azhar, Oulfa - Casablanca  
+212 52 22 41 441 - +212 52 22 41 441

تجة الدار دارنا، عمارة B36، الطابق الثالث مع المصعد، شقة 14 (أزهار)، (مدخل فرح السلام)، الألفة - الدار البيضاء  
Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3<sup>eme</sup> étage avec ascenseur, Appt. N°14, Azhar, (Entrée Farah Essalam), Oulfa - Casablanca

05 20 42 35 79 06 88 52 84 89 contact@csophtalmologie.ma



خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء  
Diplômée de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

15/09/2023

**PLI CONFIDENTIEL**

Je soussigné Dr DR MATAA NIDAL certifie que Mme BAKIR Mina (71 ans) présente une kératite herpétique de l'œil gauche nécessitant un traitement anti-rétroviral et des cicatrissants oculaire type larmes artificielles .

**DR MATAANIDAL**

Dr Nidal MATAA  
OPHTHALMOLOGISTE  
Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3<sup>ème</sup> étage,  
Appt. N°14, Azhar, Oulfa - Casablanca  
Tél : 05 20 42 35 79